

Le 17 février 2021

Rappel des dates limites – COVID-19

Chères clientes,
Chers clients,

La présente communication a pour objectif de vous informer que la demande de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) pour la période 6, soit du 2 au 29 août 2020, doit être effectuée **au plus tard le 25 février 2021**. À cet effet, vous pouvez consulter le tableau ci-dessous avec l'indication de la date limite de production pour chaque période de SSUC. Les périodes pour la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) sont également indiquées dans ce tableau.

Veillez prendre note que les demandes de SSUC et SUCL doivent être soumises au plus tard 180 jours après le dernier jour de la période.

Voici la date limite de production pour chaque période d'admissibilité :

SSUC	PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ	DATE LIMITE	SUCL
Période 6	2 au 29 août 2020	25 février 2021	Aucune
Période 7	30 août au 26 septembre 2020	25 mars 2021	Aucune
Période 8	27 septembre au 24 octobre 2020	22 avril 2021	Période 1
Période 9	25 octobre au 21 novembre 2020	20 mai 2021	Période 2
Période 10	22 novembre au 19 décembre 2020	17 juin 2021	Période 3
Période 11	20 décembre 2020 au 16 janvier 2021	15 juillet 2021	Période 4
Période 12	17 janvier au 13 février 2021	12 août 2021	Période 5
Période 13	14 février au 13 mars 2021	9 septembre 2021	Période 6
Période 14	14 mars au 10 avril 2021	7 octobre 2021	Période 7
Période 15	11 avril au 8 mai 2021	4 novembre 2021	Période 8
Période 16	9 mai au 5 juin 2021	2 décembre 2021	Période 9

COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (CUEC)

Les entreprises admissibles à cette aide gouvernementale doivent effectuer leur demande en ligne sur le portail de leur institution financière principale. Tous les demandeurs ont jusqu'au 31 mars 2021 pour réclamer le prêt de 60 000 \$ ou la majoration de 20 000 \$.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS

N'hésitez pas à communiquer avec votre personne-ressource chez Escient pour toute question concernant ces mesures.